



Chèque au nom de mon épouse décédée.

Par **stef1867**, le **16/11/2016** à **10:29**

Bonjour à toutes et tous, je vous prie de bien vouloir m'excuser si je ne suis pas au bon endroit pour ma question.

Je vous exposé ma situation, mon épouse est décédée il y a 15 jours, son employeur m'a envoyé son solde de tout compte avec un chèque à son nom.

Le problème est que nous avons chacun notre compte bancaire, marié sous le régime de la communauté sans notaire. Je ne peux pas encaisser ce chèque qui me permettrait de payer une partie des obsèques.

J'ai appelé son employeur qui me dit qu'il ne peut rien faire car il lui faut une trace du paiement à l'ordre de mon épouse.

Je suis désespéré, pourriez vous s'il vous plaît m'aider, y a t'il une solution même Juridique?

Par avance merci pour vos réponses et votre gentillesse.

Par **jos38**, le **16/11/2016** à **13:37**

bonjour. je ne comprends pas la réponse de son employeur "il lui faut une trace de paiement". le compte de votre épouse a été bloqué à son décès?

Par **Lag0**, le **16/11/2016** à **13:39**

Bonjour,

Si un notaire est saisi pour la succession, il devrait pouvoir toucher ce chèque me semble t-il...

Par **stef1867**, le **16/11/2016** à **13:46**

Bonjour et merci pour vos réponses, oui effectivement son compte est bloqué et je n'ai pas compris non plus leur réponse. Je leur ai même proposé de rapporté le chèque pour qu'il m'en fasse un autre. Mais la réponse à été que le service juridique à dit non dû à un éventuel problème de succession. Pour le notaire il est peut-être un peu tard vu que nous n'avions pas au moment de notre mariage et de son décès ?

Par **jos38**, le **16/11/2016** à **17:39**

bonsoir. allez voir un notaire qui vous renseignera (le mien le fait gratuitement)